

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 11/12/01 SUR LE PROGRAMME MARQUAGE POUR MAYOTTE DE LA COMMISSION THONIERE DE L'OCEAN INDIEN

PARTICIPANTS

Le Président du groupe de travail « Marquage » **Alain FONTENEAU** (IRD, Seychelles).

Manuel DUCROCQ (Responsable de la cellule pêche, Direction de l'Agriculture et de la Forêt / Service des pêches et de l'environnement marin, Mayotte).

Bertrand WENDLING¹ (Coopérant français aux Seychelles, conseiller technique à la Seychelles Fishing Authority).

OBJECTIFS

Cette réunion effectuée en marge du la 6^{ème} Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) avait pour objectif de définir les modalités d'intervention des premiers essais de marquages du programme de la CTOI sur l'année 2002 à Mayotte.

Il est convenu que ces premiers marquages doivent permettre d'évaluer les potentialités d'un programme de plus grande échelle sur le canal du Mozambique, c'est à dire :

- identifier les pêcheries les plus intéressantes pour les opérations de marquages ;
- analyser les outils techniques mis à disposition et le cas échéant les besoins supplémentaires à apporter ;
- évaluer les potentialités de capture des différentes espèces cibles (*Thon Albacore, Thon obèse, Thon germon, Espadon, Bonite*) ;
- évaluer différentes opérations techniques à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en appâts vivants, l'utilisation d'un canneur dans la zone (cf. compte rendu du groupe de travail « marquage », document CTOI-CS-01-06²).

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Les principaux objectifs scientifiques du programme de marquage ont rapidement été rappelés par A. FONTENEAU en mettant en avant l'atout pour Mayotte de sa situation géographique au sein du Canal du Mozambique (province écologique EAFR), constituant une base avancée pour des opérations de marquage à plus grande échelle.

Ce programme pourrait se réaliser en 3 étapes successives (i) mission d'expertise d'un ou deux experts pour faire un inventaire détaillé de l'état des pêcheries thonières et des contraintes/atouts liés au programme, (ii) intervention pour une période de 2 à 3 semaines d'un spécialiste dans le marquage des grands poissons pélagiques pour les premiers essais en mer et la formation de plusieurs techniciens du service des pêches (iii) poursuite des

¹ : anciennement Chef du Service des pêches et de l'environnement marin à Mayotte (1998 – 2001).

² : ce compte rendu fait référence au document de synthèse du groupe de travail marquage de la CTOI, disponible sur <http://www.seychelles.net/iotc/index.html>, document CTOI-CS-01-06, <http://www.seychelles.net/iotc/English/WP/EWPT.htm>.

opérations de marquage sur une période plus importante (à définir lors de missions préalables).

Suite à la présentation de M. DUCROCQ, 3 pêcheries semblent susceptibles d'être explorées pour les marquages.

1. Pêcheries de surface à la traîne

Espèces ciblées par potentialité de capture : bonite, thon albacore de 0.5 à 30 kg, quelques juvéniles de thon obèse.

Moyens d'intervention : deux opérations distinctes pourraient être réalisées. D'une part le marquage à partir d'une ou deux embarcations locales (barques polyester de 5 à 7 m équipées d'une motorisation hors bord de 15 à 50 CV) ce qui aurait l'énorme atout d'intégrer des pêcheurs locaux aux activités scientifiques.

D'autre part, la participation du Service des pêches avec utilisation d'un des deux catamarans.

2. Pêcheries sur DCP

Espèces ciblées par potentialité de capture : bonite, thon germon de 15 à 20 kg, thon albacore de 0,5 à 30 kg.

Moyens d'intervention : là aussi, deux opérations distinctes pourraient être réalisées. D'une part le marquage à partir d'une ou deux embarcations locales (barques polyester de 5 à 7 m équipées d'une motorisation hors bord de 15 à 50 CV).

D'autre part, la participation du Service des pêches avec utilisation d'un des deux catamarans du service (fonction des disponibilités).

NB : certains pêcheurs locaux ont acquis une bonne technicité pour la capture de thons albacore et germon de plus de 10 kg, pêche de fond au caillou (largable).

3. Pêcheries palangrières

Espèces ciblées par potentialité de capture : espadon, thon albacore de 10 à 50 kg, thon obèse 10 à 70 kg.

Moyens d'intervention : Depuis peu, 2 petits palangriers sont opérationnels à Mayotte et l'un d'eux réalise déjà des opérations de collecte de données avec le Service des pêches. La location à la journée d'un navire est potentiellement très simple à mettre en oeuvre. Ces opérations nécessiteraient un filage particulier de courte durée avec un nombre d'hameçons réduit (< à 200) tout en instrumentant la ligne avec des horloges à hameçon. L'objectif restant de capturer des animaux vivants susceptibles d'être marqués puis relâchés.

FINANCEMENTS

La CTOI pourrait à priori :

- prendre en charge les frais inhérents aux missions sur place des experts et spécialistes du marquage des grands pélagiques ;
- prendre en charge les frais liés à l'acquisition du matériel de marquage : berceau, marques, affiches et documents d'information, horloges à hameçons ;

- prendre en charge les frais liés aux opérations de marquage, location d'embarcation, carburant, remboursement des poissons capturés sur une base de 20 à 25 FF/Kg.

La DAF/SPEM pourrait à priori :

- prendre en charge les démarches liées à l'identification des moyens techniques utiles au programme ;
- prendre en charge les frais inhérents à son fonctionnement et les salaires des techniciens du service des pêches impliqués dans le programme ;
- mettre à disposition l'une de ses embarcations et son matériel technique pour les opérations de marquage.

APPATS

La présence de petits pélagiques (*Selar sp*, *Decapterus sp*) pour la pêche à l'appât vivant, semble indiscutable à Mayotte (d'importants tonnages sont enregistrés sur la base de donnée du SPEM). Des études menées par l'ORSTOM dans les années 60 à Mayotte font état d'une ressource potentielle d'appâts vivants.

Cependant, aucune donnée scientifique très précise n'est disponible sur les périodes les plus propices pour leur pêche ainsi que les capacités de captures.

Une solution novatrice et très intéressante devrait être envisagée avec l'élevage de certaines espèces de poissons tels que le *Chanos chanos* (espèce présente dans les eaux du lagon).

Les potentialités du lagon de Mayotte pour le développement de l'aquaculture en cage ne sont plus à démontrer. L'achat de larve de *Chanos* est à ce jour possible auprès d'importateurs spécialisés, ces larves peuvent être transportées en grand nombre dans un petit volume ce qui réduit d'autant les coûts de production.

Les taux de croissance importants de cette espèce et les taux de conversion élevés sur les poissons de petite taille (taille optimale pour la pêche à l'appât vivant : 50 à 150 g), ne représentent pas d'obstacle pour la production de poissons à des coûts très intéressants. Les poissons seraient « conservés » en cage flottante et prélevés en cas de besoins sur les périodes de pêche à la canne.

Enfin, l'existence de structures privées constitue à priori un atout pour le développement d'une aquaculture alternative pouvant même intéresser les palangriers locaux enclins à d'importants problèmes d'approvisionnement d'appâts.

AQUAMAY (association à but non lucratif) pourrait intervenir comme interlocuteur privilégié pour une étude de faisabilité technique (éventuellement financée par la CTOI) afin d'évaluer les potentialités de cette filière. Une partie ou la totalité de la production pouvant être transférée ensuite auprès des producteurs privés.

* * *